

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°34 du 20 août 2010

PARTIE TEMPORAIRE

Armée de l'air

Texte n°19

CIRCULAIRE N° 21403/DEF/DRH-AA/ESOM/EM/BSC

modifiant la circulaire n° 21364/DEF/DRH-AA/ESOM/EM/BSC du 5 mai 2010 relative aux épreuves de sélection pour le recrutement « externe » spécialité 5730 « infirmier diplômé d'État » en 2011.

Du 10 mai 2010

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR : *écoles des sous-officiers et des militaires du rang de l'armée de l'air ; bureau sélections et concours.*

CIRCULAIRE N° 21403/DEF/DRH-AA/ESOM/EM/BSC modifiant la circulaire n° 21364/DEF/DRH-AA/ESOM/EM/BSC du 5 mai 2010 relative aux épreuves de sélection pour le recrutement « externe » spécialité 5730 « infirmier diplômé d'État » en 2011.

Du 10 mai 2010

NOR DE FL 1 0 5 1 4 9 0 C

Texte modifié :

Circulaire n° 21364/DEF/DRH-AA/ESOM/EM/BSC du 5 mai 2010.

Référence de publication : BOC N°34 du 20 août 2010, texte 19.

La circulaire n° 21364/DEF/DRH-AA/ESOM/EM/BSC du 5 mai 2010 est modifiée comme suit :

Au premier alinéa.

Au lieu de :

« Un recrutement annuel en vue d'admettre vingt élèves à l'école du personnel paramédical des armées (EPPA) de Toulon est ouvert aux candidats ⁽¹⁾ civils et personnels militaires remplissant les conditions » ;

Lire :

« Un recrutement annuel en vue d'admettre vingt élèves à l'école du personnel paramédical des armées (EPPA) de Toulon est ouvert aux candidats ⁽¹⁾ civils remplissant les conditions ».

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de division aérienne,
directeur adjoint des ressources humaines de l'armée de l'air,*

Richard QUEURTY.